

3 novembre 2009

09.175

Interpellation du groupe PopVertsSol**Quel avenir pour NOMAD?**

Que se passe-t-il à NOMAD?

De nombreux témoignages font état de dysfonctionnements inquiétants, en vrac: désertion du personnel le plus qualifié, taux d'absentéisme en augmentation, problèmes importants de communication, notamment entre le bureau de gestion des mandats et les personnes sur le terrain, pressions très préoccupantes exercées sur le personnel de soin, absence de politique de formation continue (particulièrement importante dans le domaine de la santé), baisse de la quantité et de la qualité des prestations, plaintes de médecins et de patients.

Corollaire de cette situation: une tendance vers le report sur le privé se fait sentir, marquée sur le terrain par une grosse augmentation de travail pour les infirmières indépendantes et les auxiliaires de la Croix-Rouge. Il semble par ailleurs que certains patients feraient appel à des infirmières d'autres cantons.

Tout cela donne l'impression que NOMAD a de la peine à assumer son mandat. En effet, selon la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile, "NOMAD a pour but de garantir à la population l'accès à des prestations de maintien à domicile de proximité, économiques et de qualité" (art. 3, let. b).

En conséquence, la situation nous préoccupe et nous aimerions savoir si le Conseil d'Etat est au courant de ces difficultés. Il semblerait que des mesures aient déjà été prises, puisque trois nouvelles personnes ont été nommées au Conseil d'administration. Ce tout récent changement sera-t-il suffisant? Le Conseil d'Etat peut-il nous donner des précisions sur la situation actuelle de NOMAD? Où en est la réforme des soins à domicile? Qu'a-t-elle apporté aux patients au niveau des soins? Des économies étaient attendues, qu'en est-il? Connaît-on le nombre d'absences de longue durée, le nombre de démissions et de licenciements depuis le début de NOMAD? Enfin, NOMAD a-t-il l'intention ou a-t-il engagé davantage de personnel soignant pour faire face aux difficultés qu'il rencontre?

Dans le domaine de la santé, le maintien à domicile a une place extrêmement importante, et permet d'importantes économies par rapport à une hospitalisation ou au placement dans un EMS. Il est donc primordial que NOMAD prenne un bon départ et trouve rapidement sa vitesse de croisière, dans un environnement de travail respectueux du bien-être et du développement professionnel de l'ensemble de son personnel, seul susceptible de lui permettre de bien remplir sa mission. Si la tendance au report vers le privé augmente, il sera difficile de renverser la vapeur.

Signataires: C. Maeder-Milz, P. Erard, P. Herrmann, J.-J. Aubert, P.-A. Thiébaud, L. Debrot, M. Ebel, J.-C. Pedroli, C. Dupraz, V. Pantillon, T. Perret, T. Bregnard et J.-D. Blant.